

RÈGLEMENT Course de boîtes à sardine

GENERALITES

Objectif :

Il s'agit de réaliser le parcours proposé dans une embarcation fabriquée par les participants, en respectant le règlement précisant les règles de construction de l'embarcation, la composition de l'équipage et la sécurité.

Chaque équipage est formé de 2, 3, 4, 5 ou 6 personnes au maximum.

L'embarcation qui devra être flottante doit être mue exclusivement à la pagaie.

Le Jury :

Le jury de l'épreuve sera composé d'un juge officiel, et de deux autres personnes faisant partie ou non de l'organisation. Le nom des membres du jury sera affiché.

L'équipe :

L'équipage sera composé de 2, 3, 4, 5 ou 6 personnes au maximum.

L'âge minimum est de 14 ans et peut être de 10 ans si un adulte est présent dans l'embarcation.

Sécurité :

Toutes les personnes à bord de l'embarcation devront obligatoirement être équipées d'un casque norme CE, d'un gilet de sauvetage norme CE et de chaussures fermées.

Les casques et les gilets peuvent être prêtés par l'organisateur.

Les participants doivent savoir nager 25 m et s'immerger.

Les embarcations doivent permettre l'évacuation aisée et les participants ne doivent pas être arrimés à celle-ci.

Embarcation :

L'embarcation ne devra pas dépasser 5 m de long, 4 m de large et 1,80 m de haut. Elle devra être obligatoirement mue à la pagaie simple et/ou double. **Les matériaux de construction suivants ne sont pas autorisés à bord de l'embarcation : métaux, verre ou porcelaine.**

La construction de l'embarcation ne devra pas risquer d'engendrer une pollution du bassin de pratique ni en surface, ni en profondeur (exemple : polystyrène qui s'effrite)

Aucun élément de motorisation autre que la pagaie n'est autorisée (exemple : pas de moteur électrique dans le manche de la pagaie).

L'organisation sera la seule apte à autoriser ou non une embarcation.

Course :

La course se déroulera en 3 manches distinctes possibilité de poules en fonction du nombre de participants.

Première manche : en eau calme

- Les embarcations seront alignées sur la plage.
- Les équipages seront alignés à environ 50 mètres de distance des embarcations. Un membre de l'équipage peut maintenir l'embarcation.
- Le départ sera donné par le juge officiel.
- Les participants devront rejoindre leur embarcation et embarquer
- Le parcours de la première épreuve est constitué d'une ligne droite et d'un virage derrière la première bouée, l'arrivée sera jugée entre deux bouées.

Deuxième manche : en eau vive (pour les courageux !)

- Départ des embarcations au-dessus de la première vasque du bassin de l'EEV rive droite ou gauche.
- Les départs seront donnés toutes les deux minutes.
- Le parcours consistera à franchir la vague et à venir accoster rive droite ou gauche en amont du tapis roulant
- La manche est jugée sur le nombre de personnes dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée et sur la base de la mesure de l'applaudimètre du public.

Troisième manche : départ en MASS START

- Les embarcations seront alignées sur la berge, équipage embarqué.
- Un membre de l'équipage maintiendra l'embarcation jusqu'à la sirène départ.
- Le départ sera donné par le juge officiel.
- Les embarcations devront finir en ligne droite face à la plage.
- Un membre de l'équipage débarque et coure jusqu'à l'aire d'arrivée.

Résultats et classement :

En premier lieu l'équipe des juges évalue la qualité et l'originalité des embarcations. Une note sur 20 sera attribuée à chaque embarcation.

En second lieu l'équipe des juges évalue la qualité et l'originalité des déguisements. Une note sur 20 sera attribuée à chaque embarcation.

Première et troisième manches : points attribués par ordre d'arrivée.

Deuxième manche : elle est jugée sur le nombre de personnes dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée et du score de l'applaudimètre.

Les évaluations des embarcations et des déguisements départageront les éventuels ex æquo.

Les trois premières embarcations au classement général seront primées.

Tarifs / inscriptions :

La participation à cette épreuve est au tarif unique de 6 € par membre d'équipage.

Le versement de l'inscription vaut acceptation du présent règlement.

L'inscription est réputée valide lorsque le dossier sera complet :

- Fiche d'inscription remplie
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Chèque de caution de 100 € restitué à l'enlèvement de l'embarcation à la fin de la journée.

Le CNP se donne le droit de modifier le règlement s'il estime nécessaire pour le bon déroulement de la manifestation.

Course de boîtes à sardine
Saint Pierre de Bœuf, le 14 mai 2022



Contact

Email : club.nautique.platiere@gmail.com

Téléphone : Yann Grapotte – 07 77 94 66 17

Adresse :

Club nautique de la Platière
36 38 rue du Champcalot
42520 ST PIERRE DE BOEUF